

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 20 décembre 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à
vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St
Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu
ordinaire de ses séances, sur la convocation
qui lui a été adressée par le Maire, Régis
MARTIN, conformément aux articles L2121-
10 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Absents excusés : Véronique REISER-Corinne
LEGRAS- Guillaume SUEUR Olivia RIVORY -

A été élue secrétaire : Isabelle SAUTREAU

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU
RHONE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX
CRECHES COMMUNALES**

Rapporteur : Emmanuelle HARTMANN

Madame le rapporteur expose que le Conseil Départemental des Bouches du
Rhône soutient les modes de gardes collectifs pour les enfants de zéro à trois
ans.

La subvention est accordée en fonction du nombre de places agréées. Pour
l'année 2019, le montant accordé par berceau s'élève à 220 €

Le Multi-Accueil l'Attrape-Soleils dispose d'un agrément pour 18 enfants.
Nous pouvons donc solliciter du département une subvention de
fonctionnement à hauteur de 3 960 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

11 voix pour
voix contre
abstention (s)

SOLLICITE l'aide du conseil départemental à hauteur de 3 960 € pour le
fonctionnement du Multi Accueil l'Attrape-Soleils au titre de l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution
de la présente délibération.

Le Maire,
Régis MARTIN